



EXPERTISE IMMOBILIÈRE

Formation conforme aux obligations fixées par le décret
2016-173 du 18 février 2016 (Loi ALUR)

DURÉE

17 jours (soit 136 heures)
8h / jour

PRIX

4 420,00€ HT par participant
Frais de repas et d'hébergement non inclus

PUBLIC CONCERNÉ

Professionnels de l'immobilier (clerc, notaires, agents immobiliers, négociateurs...) souhaitant s'orienter vers le domaine de l'expertise.

Toutes personnes ayant des connaissances juridiques ou fiscales ou comptables ou dans l'immobilier.

PRÉREQUIS

Personnes pouvant justifier d'une expérience significative dans le domaine de l'immobilier
Maîtrise de la langue française

PÉDAGOGIE

Alternance d'exposés de synthèse, d'échanges et d'ateliers pratiques

FORMATEURS

Experts, ingénieurs, avocats, juristes, techniciens

ÉVALUATION ET SUIVI

QCM d'évaluation des connaissances
Questionnaire de satisfaction
Evaluation et mise en situation professionnelles

PLUS D'INFOS

Tél. : 0 969 320 805
Mail : formation@ofib.fr
www.ofib.fr

OBJECTIFS

- ✓ Adopter des règles déontologiques
- ✓ Conseiller sur la qualité technique d'un bien
- ✓ Acquérir une méthodologie expertale
- ✓ Identifier les critères de qualité en expertise
- ✓ Estimer la valeur d'un bien de plusieurs méthodes d'évaluation
- ✓ Rédiger un avis circonstancié dans un rapport
- ✓ Trier et traiter les informations contenues dans un DDT

PROGRAMME

- ✓ Droit de l'urbanisme - 1 jour
- ✓ Droit de la construction - 1 jour
- ✓ Obligations réglementaires du bâtiment (DDT) - 3 jours
- ✓ Technologie et terminologie du bâtiment - 5 jours
- ✓ Méthode expertale d'évaluation des biens immobiliers – 4 jours
- ✓ L'expertise de justice civile en Immobilier – 1 jour
- ✓ Rédaction d'un rapport d'expertise – 1 jour
- ✓ Evaluation et mise en situation professionnelles – 1 jour

VALIDATION

Sous réserve d'assiduité à la formation et de réussite aux évaluations, le stagiaire recevra :

- ✓ une attestation de fin de formation « **CYCLE EXPERTISE IMMOBILIÈRE** »



OFIB - 62 Boulevard Alexandre et Marie Oyon - 72000 LE MANS
Organisme de formation enregistré sous le numéro 52 72 01107 72 auprès du Préfet de
Région Pays de la Loire. Et cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat
Organisme de formation qualifié ISQ-OPQF et CERTIBAT Formation Professionnelle

